

Les déclarations d'intérêt des membres du Codeem

30 aout 2021

Les déclarations d'intérêt publiées sur le site du Leem sont actualisées au fil de l'eau par les membres du Codeem et a minima deux fois par année.

Elles concernent autant les liens d'intérêts individuels que les liens d'intérêts professionnels.

Ceux-ci peuvent évoluer de nombreuses fois au cours d'une année et avoir un caractère confidentiel. En conséquence, les membres du Codeem établissent une liste qui est remise à titre strictement confidentiel au secrétaire permanent du Codeem. Cette liste est actualisée au fil de l'eau.

Avant chaque réunion du Codeem, le secrétaire permanent vérifie les listes confidentielles qu'il détient pour s'assurer qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt avec les points à l'ordre du jour.